

Information importante!

Notice: Speed E-Bike

Nous vous félicitons pour l'achat de votre nouveau Speed E-Bike (avec assistance au pédalage jusqu'à 45 km/h). Des règles de la circulation et directives spécifiques s'appliquent à ce véhicule, et celles-ci diffèrent des règles en vigueur pour un vélo normal ou un vélo électrique offrant une assistance au pédalage jusqu'à 25 km/h.

Les directives à observer sont les suivantes:

- Une plaque d'immatriculation jaune (comme pour les motocyclettes) ainsi qu'une assurance responsabilité civile sont prescrites par la loi.

Selon la loi, les vélos électriques (jusqu'à 45 km/h) ne peuvent pas circuler sans plaques d'immatriculation ni assurance RC. Vous devez donc tout d'abord demander l'immatriculation de votre Speed E-Bike auprès du service des automobiles responsable, souscrire une assurance RC et monter les plaques sur votre vélo avant de pouvoir en prendre le guidon. D'ici là, vous devez vous contenter de le pousser ou de le transporter.

- Vous devez être titulaire d'un permis de conduire pour la catégorie M au minimum.
- Vous devez porter ce document sur vous.
- L'âge minimal légal est de 14 ans.
- Un rétroviseur et des phares doivent être montés sur le vélo.
- Le port du casque est obligatoire.
- La circulation sur les chemins interdits aux motocyclettes n'est autorisée que lorsque le moteur est arrêté.

Différences essentielles par rapport à un Pedelec (25 km/h)

Désignation	Pedelec 25 km/h	S-Pedelec 45 km/h
Assistance au pédalage	Jusqu'à 25 km/h	Jusqu'à 45 km/h
Éclairage	Phare de vélo fixe	Phare fixe, conforme au type
Rétroviseur	Facultatif	Obligatoire
Plaque d'immatriculation	Facultatif	Obligatoire
Permis de conduire	De 14 à 16 ans, cat. M Dès 16 ans, sans permis	Dès 14 ans, cat. M
Permis de circulation	Facultatif	Nécessaire
Casque	Pas obligatoire, mais recommandé	Obligatoire
Utilisation de la piste cyclable	Obligatoire	Obligatoire
Passage si interdiction de circuler à moto	Autorisé	Autorisé si le moteur est arrêté
Siège enfant	Autorisé, 1 siège max.	Autorisé, 1 siège max.
Remorque pour enfant	Autorisé, 2 enfants max.	Autorisé, 2 enfants max.